

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 06 SEPTMEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le deux septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Anthony TORNIL, Stéphane BRULARD, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA, Christophe REFFIENNA

Absents excusés : Fan LAVOISÉ pouvoir à Anthony TORNIL, Corinne COURCIER pouvoir à Carole MACHARES, Ronan LE GALL DU TERTRE, Mélodie LEGALLOIS.

Absents non excusés : Yvon PERROT

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Monsieur Anthony TORNIL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2024.

Objet : Convention avec l'ASC Mézière pour la mise à disposition de préau de l'école

La commune propose, avec la participation de l'ASLAC, une convention pour la mise à disposition du préau de l'école pour pratiquer des activités sportives (convention en annexe).

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour signer une convention avec l'ASC Mézières pour la mise à disposition du préau de l'école.

Le Maire,
Jacques RIVIERE

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE
Après dépôt à la Sous-préfecture le 09/09/2024
Et affichage le 09/09/2024
AUNAY SOUS CRECY, 09/09/2024

